

La première Conférence Océan de l'ONU

<http://www.bloomassociation.org/premiere-conference-ocean-de-lonu/>

La toute première conférence onusienne de haut niveau sur l'Océan s'est tenue à New York du 5 au 9 juin et s'est conclue par l'adoption en Assemblée générale d'un « Appel à l'action » intitulé « L'océan, notre avenir » http://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/CONF.230/11&Lang=F .

Un gigantesque rassemblement de la communauté maritime

Plus de 8000 personnes, ONG, ambassadeurs, gouvernements, représentants du secteur privé, professionnels de la pêche, chercheurs et experts ont participé à cette première édition de la Conférence onusienne. Une multitude de « side events » ont eu lieu en même temps que les « dialogues de partenariat » et la prise de parole de chefs d'État ou de leurs représentants au sein de l'Assemblée Générale. Il était donc matériellement impossible de suivre l'ensemble des débats et des annonces pourtant passionnants, autour de thèmes aussi vastes que la surpêche, la pollution, l'extraction de minerais en profondeur ou le changement climatique.

> Pour prendre la mesure de l'ampleur du programme, visitez le site de la [Conférence Océan](#).

L'élimination des subventions néfastes parmi les priorités de la communauté internationale

L'Appel à l'action détaille la feuille de route à laquelle le concert des nations souscrit pour mettre la relation de l'homme à l'océan sur la voie de la durabilité. La question essentielle mais politiquement sensible des subventions publiques qui encouragent la surpêche a fait l'objet, *in fine*, d'un appel clair des États à éliminer les soutiens financiers qui alimentaient la surcapacité de pêche des flottes et menaient à la surexploitation des ressources.

-> Pour en savoir plus sur le résultat de la Conférence Océan sur la question des subventions, lire notre communiqué de presse « [L'ONU appelle à éliminer les subventions encourageant la surpêche](#) »

Près de 1400 engagements concrets pour la mise en œuvre de l'ODD 14

La Conférence Océan était également l'occasion pour les parties prenantes de s'engager de façon volontaire à mettre en œuvre, par le biais d'actions concrètes, l'objectif de développement durable n°14 concernant les ressources marines. Près de 1400 engagements volontaires ont été enregistrés et continuent à l'être.

> Ici une [visualisation des engagements](#) par bassin océanique.

> La liste de l'ensemble des engagements volontaires se retrouve sur le [site de la Conférence](#).

Les aires marines protégées (AMP)

- Le Gabon a annoncé la création d'un réseau de 20 parcs et réserves couvrant 53 000 km², soit 26% du territoire maritime gabonais, ainsi que la mise en place d'un plan de gestion durable des pêches. Voir l'article de [National Geographic](#) dont le programme 'Pristine Seas' a énormément œuvré pour la création de ce réseau mondial d'AMP.
- Le Pakistan, entièrement dépourvu d'aires marines protégées alors que l'objectif international de la CBD (Convention on Biological Diversity) fixe à 10% les zones devant être protégées, a [initié le processus de créations d'AMP](#) dans ses eaux.
- Le Chili a proposé la [création d'une réserve de Biosphère](#) autour du Cap Horn.

- L'Allemagne a proposé la création d'une AMP dans la Mer de Weddell dans l'Océan austral. La proposition a été déposée au nom de l'UE à la Commission CCAMLR (Commission pour la conservation de la faune et la flore marines de l'Antarctique).
- Le Vice-Président seychellois, Vincent Meriton, s'est engagé à protéger 30% de la ZEE des Seychelles, et à rejoindre l'Initiative pour la transparence de la pêche (FITI).
- Les îles Kiribati ont annoncé la désignation de la totalité de leur ZEE comme sanctuaire de requins et de 11% comme zone de frai du thon ainsi que la création d'une AMP

Les sciences

Le papier publié le 5 juin dans la revue scientifique *PNAS (Proceedings of the National Academy of Sciences)* par Callum Roberts et plusieurs grands noms de l'halieutique – tels que Philippe Cury, Daniel Pauly, Boris Worm – a occupé le devant de la scène de la Conférence Océan. Dans cet article, cette équipe de chercheurs montre les effets positifs des aires marines protégées, à la fois 1) pour restaurer les écosystèmes dégradés et les populations de poisson et 2) pour les aider à s'adapter aux impacts du changement climatique. Des écosystèmes vastes, sains et totalement intacts seraient donc mieux armés pour s'adapter à ce que Roberts appelle le «cocktail assassin», i.e l'acidification des océans, les orages intenses, l'élévation du niveau de la mer, les changements dans la distribution des espèces et la diminution de la disponibilité d'oxygène dans les océans profonds. La réduction de l'oxygène est déjà visible dans le Pacifique et l'Atlantique, explique Roberts, où les «déserts océaniques» pauvres en éléments nutritifs ont augmenté de 15% entre 1998 et 2006.

La lutte contre la pêche illégale, non déclarée et non réglementée

Durant cette conférence, les États ont, à de multiples reprises, rappelé les graves dommages causés par la pêche illégale, non déclarée et non réglementée (INN) aux stocks mondiaux de poissons et souligné la nécessité de lutter contre ce fléau. En la matière, la mise en œuvre par les pays signataires de l'accord de la FAO sur les mesures du ressort de l'État du port (dit « accord PSM ») a été présentée comme l'une des solutions pouvant contribuer à faire reculer de manière significative ces pratiques.

Adopté en 2009 par les États membres de la FAO, cet accord n'est entré en vigueur qu'en juin 2016. Afin qu'il soit activé, il fallait qu'au moins 25 pays soient officiellement liés à ce traité, i.e qu'ils l'approuvent soit 1) par voie de ratification, 2) ou approbation, 3) ou acceptation, 4) ou adhésion. Ce texte – consacré exclusivement à la lutte internationale contre la pêche illégale – prévoit 1) l'instauration de certaines mesures par les autorités portuaires afin de mieux détecter la pêche illégale, 2) d'empêcher le poisson capturé illégalement d'être débarqué et vendu, 3) le renforcement de la coopération entre États côtiers, notamment en matière de partage d'informations.

Lors de la conférence de l'ONU sur l'océan, le Japon a ainsi annoncé avoir adhéré à l'accord PSM le 19 mai dernier, ce qui porte actuellement à quarante le nombre de Parties. De son côté, la Nouvelle-Zélande a annoncé son intention de contribuer à hauteur de 54 millions de dollars US à la lutte contre la pêche illégale et à la gestion de la pêche dans le Pacifique.

De nombreuses autres annonces concernant la lutte contre la pêche illégale, contre le changement climatique, l'acidification, la destruction des communautés insulaires etc. ont eu lieu dans la semaine. Une consultation approfondie du site des [engagements volontaires](#) ainsi que du [programme](#) de la Conférence Océan donnera un aperçu complet de la foison d'actions entreprises par les différents acteurs pour tenter de régler, enfin, notre lien périlleux et non durable à l'océan.

> Pour avoir un aperçu détaillé du déroulement de la conférence, lire les comptes rendus quotidiens publiés par l'International Institute for Sustainable Development (IISD):

<http://enb.iisd.org/oceans/sdg14conference/enb/>